

Master 2 Gestion des sols et services écosystémiques (GSSE) - Parcours de la mention Agrosociété, environnement, territoires, paysage, forêt (AETPF)

Publics cibles

Formation continue
Formation initiale

Pré-requis

Le parcours "Gestion des sols et services écosystémiques" est ouvert aux étudiants titulaires d'un M1 en lien avec les domaines des Sciences de la Terre, de l'Environnement et de l'Agronomie, en particulier les mentions "Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement" et "Agrosociété, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt". Les étudiants devront avoir un bagage minimal en Sciences du sol, équivalent à un module de l'ordre de 30 h à l'emploi du temps.

Langues d'enseignement

Français

Renseignements pratiques

Durée de la formation : 2

semestres

Formation : Présentiel, Temps plein

Validation

Nombre d'ECTS délivrés : 60

Compétences visées

Décrire en détail un profil de sol à partir d'une fosse pédologique ou d'un sondage à la tarière.

Échantillonner un sol et interpréter de manière pertinente les analyses de sol réalisées sur les échantillons en tenant compte des objectifs de l'étude.

Expliquer la formation d'un sol à partir des processus pédogénétiques et des facteurs qui les contrôlent.

Représenter, analyser et interpréter la variabilité spatiale des sols sur un territoire.

Évaluer le fonctionnement d'un sol à partir de ses caractéristiques et estimer son aptitude à rendre un ensemble de services écosystémiques.

Resituer un sol au sein de la diversité des sols existant à une échelle donnée (toposéquence, région, globe).

Débouchés

La formation étant orientée en premier lieu vers la formation de spécialistes du sol de haut niveau, le premier débouché du parcours est la poursuite en thèse de doctorat. La proportion des anciens étudiants du parcours ayant poursuivi en thèse est d'un peu plus du tiers (38 %). Les poursuites en thèse ont été réalisées quasi exclusivement au sein de laboratoires publics, dont quelques-unes à l'étranger (Australie, Belgique, Djibouti). Les poursuites de thèse au sein de structures privées par des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) sont possibles et souhaitables.

Le second débouché est celui des bureaux d'étude, sur des postes d'ingénieurs d'étude ou de chargés d'affaires. Il concerne classiquement le domaine des services à l'environnement (sites et sols pollués) et de l'aménagement, mais aussi les activités économiques qui valorisent l'approche multifonctionnelle des sols, qui devraient connaître une croissance significative à l'avenir avec le développement des problématiques liées à la lutte et à l'adaptation au changement climatique.

Le troisième débouché est celui de l'encadrement des activités qui utilisent ou sont en lien avec le sol (agriculture, environnement), dans les diverses structures territoriales (chambres consulaires, instituts techniques, services de l'Etat, collectivités territoriales). Le sol étant un vecteur d'innovation, le parcours veille aussi à soutenir la démarche entrepreneuriale des étudiants motivés par une création d'activité nouvelle, notamment grâce aux outils mis à disposition par AgroParisTech.

Pour plus d'information

<https://www.universite-paris-saclay.fr/formation/master/agrosciences-environnement-territoires-paysage-foret/m2-gestion-des-sols-et-services-ecosystemiques>